

**Département des Politiques
publiques locales**

**Direction de la Législation
organique**

Avenue Gouverneur Bovesse, 100
B-5100 NAMUR (JAMBES)

Tél. : +32 (0)81 32 36 32
[legislationorganique.pouvoirslocaux@
spw.wallonie.be](mailto:legislationorganique.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be)

A Mesdames et Messieurs
les Présidents et Membres des Collèges
communaux,
les Présidents et Membres des Collèges
provinciaux,
les Présidents des Intercommunales,
les Présidents des associations de projet,
les Présidents des régies communales autonomes,
les Présidents des régies provinciales autonomes.
Messieurs les Gouverneurs de province,

Pour information à Mesdames et Messieurs,
les Directeurs généraux,
les Directeurs financiers,

Vos réf. :
Nos réf. : 050204/ Annexes(s) : 1

Objet : Tutelle sur les actes des communes, provinces et organismes paraloaux - Circulaire
relative aux pièces justificatives

Mesdames et Messieurs,

Le Parlement de Wallonie a adopté le décret du 4 octobre 2018 modifiant le Code de la
démocratie locale et de la décentralisation en vue de réformer la tutelle sur les pouvoirs
locaux.

Les principales modifications portent sur :

- le champ d'application de la tutelle : la tutelle générale d'annulation est étendue aux
ASBL locales telles que définies dans le Code de la démocratie locale ;
- l'actualisation des règles de compétences et de tutelle en matière de marchés publics et
de concessions suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi du 17 juin 2016 en matière
de marchés publics ;
- la suppression de la suspension de la computation des délais entre le 15 juillet et le 15
août ;
- l'introduction de délais dans le cadre de l'instruction de dossiers en tutelle générale.
Ainsi, les autorités locales sont désormais tenues de communiquer les éléments
sollicités dans le cadre de l'instruction d'un dossier dans les trente jours de la demande.
A défaut de réponse, l'administration adresse un rappel auquel si l'autorité reste en
défaut de répondre, l'autorité de tutelle peut désigner un délégué en charge de recueillir
sur place les éléments utiles ;

- la possibilité pour le Gouvernement de charger l'administration de procéder, au sein des autorités à des contrôles de légalité et de régularité d'opérations spécifiques ou à des investigations sur la gouvernance interne de l'institution ;
- la suppression (en tutelle générale à transmission obligatoire) de l'examen des décisions concernant les remplacements individuels des conseillers de l'action sociale, des membres des organes (conseil d'administration et organes restreints de gestion) des paraloaux (intercommunales, régies, associations de projet) ;
- l'exercice de la tutelle sur les statuts des associations de projet et sur la composition du comité de gestion ;
- la procédure applicable à la révocation ou à la démission d'office d'un membre du personnel communal. Ainsi toute décision de révocation ou de démission d'office doit être transmise, accompagnée de ses pièces justificatives et de la preuve de la notification de la décision à l'intéressé, par l'autorité communale au Gouvernement. A défaut de transmission du dossier complet, la décision ne peut pas être exécutée.

Le membre du personnel concerné dispose de trente jours, à dater de la notification qui lui est faite de la décision précitée, pour introduire un recours en annulation auprès du Gouvernement.

A défaut de recours au terme de ce délai, le Gouvernement dispose de trente jours pour statuer en annulation.

Si le membre du personnel introduit un recours, l'administration transmet celui-ci à l'autorité communale. Celle-ci dispose d'un délai de quinze jours à dater de la notification du recours pour formuler ses observations au Gouvernement. Dès réception des observations, le Gouvernement statue. A défaut d'observations, le délai prescrit au Gouvernement pour se prononcer prend cours au terme du délai de quinze jours précité.

- la suppression de la tutelle sur les garanties d'emprunt ;
- la possibilité de désigner un délégué au contrôle dans les intercommunales

En fonction des modifications induites par ce décret, il est nécessaire d'émettre une nouvelle circulaire relative aux pièces justificatives.

Vous trouverez en annexe la liste des pièces justificatives à joindre aux actes soumis à la tutelle.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et de son annexe, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

La Ministre des Pouvoirs locaux,
du Logement et des
Infrastructures sportives

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Carau'.

Valérie DE BUE

Liste des pièces justificatives requises

COMMUNE

TUTELLE GENERALE D'ANNULATION

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
L3122-2, 1°	Délibération arrêtant le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal ou une modification de celui-ci	Le cas échéant, l'avis du directeur financier (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu)	SPW Intérieur – Administration centrale
L3122-2, 2°	Délibération d'octroi d'une rémunération, d'un jeton de présence ou d'un avantage de toute nature aux membres du Conseil et du Collège communal	Le cas échéant, l'avis du directeur financier (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu)	SPW Intérieur – Administration centrale
L3122-2, 4°, a.	Délibération d'attribution de marchés publics de travaux, de fournitures et de services d'un montant excédant ceux repris au tableau visé à l'article L3122-2	<ol style="list-style-type: none">1. La délibération relative au choix du mode de passation et l'estimation détaillée du marché2. L'avis de légalité du Directeur financier sur la délibération relative au choix du mode de passation (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu)3. Le cahier spécial des charges (uniquement les clauses administratives)4. Le cas échéant, l'avis de marché publié au BDA et, s'il s'agit d'un marché européen, l'avis de marché publié au JOUE5. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des offres6. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des demandes de participation7. Le cas échéant, le rapport relatif à la sélection qualitative des candidats et la délibération l'approuvant8. Le rapport d'analyse des offres9. Le cas échéant, le rapport du coordinateur sécurité-santé10. L'avis de légalité du Directeur financier sur la délibération d'attribution du marché public (fournir la date de la	SPW Intérieur – Administration centrale

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
		<p>transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu)</p> <p>11. Le cas échéant, les pièces justificatives sollicitées par le pouvoir subsidiant</p>	
L3122-2, 4°, b et c.	Délibération concernant la modification aux marchés publics susmentionnés visés à l'article L3122-2, 4°, a.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le pourcentage de la modification par rapport à la valeur initiale du marché 2. Le cas échéant, le pourcentage cumulé de la modification et des modifications antérieures par rapport à la valeur initiale du marché 3. En cas d'incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € hors T.V.A, l'avis de légalité du Directeur financier (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu) 4. En cas d'incidence financière ou budgétaire inférieure ou égale à 22.000 € hors T.V.A, l'avis de légalité rendu, le cas échéant, d'initiative par le Directeur financier 	SPW Intérieur – Administration centrale
L3122-2, 4°, d.	Délibération relative à la création d'une centrale d'achat	<ol style="list-style-type: none"> 1. La liste des travaux / fournitures / services faisant l'objet de la centrale d'achat 2. L'indication des destinataires de la centrale d'achat 3. Le cas échéant, le projet de convention d'adhésion et/ou les conditions d'adhésion et de fonctionnement de la centrale d'achat 	SPW Intérieur – Administration centrale
	Délibération relative à l'adhésion à une centrale d'achat	<ol style="list-style-type: none"> 1. La liste des travaux / fournitures / services faisant l'objet de l'adhésion à la centrale d'achat 2. Le cas échéant, la convention d'adhésion 	SPW Intérieur – Administration centrale
L3122-2, 4°, e.	Délibération relative à l'attribution à un opérateur économique d'un marché public relatif à un prêt qu'il soit ou non lié à l'émission, à l'achat, à la vente et au transfert de titres ou d'autres instruments financiers dont le montant de la rémunération	<ol style="list-style-type: none"> 1. La délibération fixant les conditions du marché public et l'estimation détaillée du marché 2. Les documents contenant les conditions du marché : cahier des charges (clauses administratives), projet de convention, etc. 	SPW Intérieur – Administration centrale

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
	totale du prestataire excède 200.000 euros	<ol style="list-style-type: none"> 3. L'avis de légalité du Directeur financier sur la délibération fixant les conditions du marché (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu) 4. L'avis de légalité du Directeur financier sur la délibération attribuant le marché (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu) 5. Le cas échéant, l'avis de marché publié (transmettre tous les avis publiés en ce compris ceux éventuellement publiés au BDA et au JOUE) 6. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des offres 7. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des demandes de participation 8. Le cas échéant, le rapport relatif à la sélection qualitative des candidats et la délibération l'approuvant 9. Le rapport d'analyse des offres 	
L3122-2, 4°, f.	Délibération relative à l'attribution d'une mission de services par le pouvoir adjudicateur à un autre pouvoir adjudicateur ou à une association de pouvoirs adjudicateurs, sur la base d'un droit exclusif dont ceux-ci bénéficient en vertu de dispositions législatives, réglementaires ou administratives publiées	<ol style="list-style-type: none"> 1. La délibération fixant les conditions du marché public et l'estimation détaillée du marché 2. Les documents contenant les conditions du marché : cahier des charges (clauses administratives), projet de convention, etc. 3. En cas d'incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € hors T.V.A, l'avis de légalité du Directeur financier sur la délibération fixant les conditions du marché public (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu) 4. En cas d'incidence financière ou budgétaire inférieure ou égale à 22.000 €, l'avis de légalité rendu, le cas échéant, d'initiative par le Directeur financier sur la délibération fixant les conditions du marché 	SPW Intérieur – Administration centrale

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
		<p>public</p> <p>5. En cas d'incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € hors T.V.A, l'avis de légalité du Directeur financier sur la délibération attribuant le marché public (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu)</p> <p>6. En cas d'incidence financière ou budgétaire inférieure ou égale à 22.000 € hors T.V.A, l'avis de légalité rendu, le cas échéant, d'initiative par le Directeur financier sur la délibération attribuant le marché public</p> <p>7. La référence aux dispositions législatives, réglementaires ou administratives publiées permettant à l'adjudicataire de bénéficier d'un droit exclusif</p>	
L3122-2, 4°, g	Délibération relative à l'attribution d'un marché public passé avec une personne morale régie par le droit privé ou le droit public dans le cadre d'un contrôle in house au sens de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics	<p>1. La délibération fixant les conditions du marché public et l'estimation détaillée du marché</p> <p>2. Les documents contenant les conditions du marché : cahier des charges (clauses administratives), projet de convention, etc.</p> <p>3. En cas d'incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € hors T.V.A, l'avis de légalité du Directeur financier sur la délibération fixant les conditions du marché public (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu)</p> <p>4. En cas d'incidence financière ou budgétaire inférieure ou égale à 22.000 € hors T.V.A, l'avis de légalité rendu, le cas échéant, d'initiative par le Directeur financier sur la délibération fixant les conditions du marché public</p> <p>5. En cas d'incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € hors T.V.A, l'avis de légalité du Directeur financier sur la délibération attribuant le</p>	SPW Intérieur – Administration centrale

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
		<p>marché public (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu)</p> <p>6. En cas d'incidence financière ou budgétaire inférieure ou égale à 22.000 € hors T.V.A, l'avis de légalité rendu, le cas échéant, d'initiative par le Directeur financier sur la délibération attribuant le marché public</p> <p>7. Le(s) document(s) prouvant le respect de toutes les conditions fixées à l'article 30 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics</p>	
L3122-2, 4°, h	Délibération relative à l'attribution d'un marché conclu avec un autre pouvoir adjudicateur sous la forme d'une coopération horizontale non-institutionnalisée au sens de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics	<p>1. La délibération fixant les conditions du marché public et l'estimation détaillée du marché</p> <p>2. Les documents contenant les conditions du marché : cahier des charges (clauses administratives), projet de convention, etc.</p> <p>3. En cas d'incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € hors T.V.A, l'avis de légalité du Directeur financier sur la délibération fixant les conditions du marché public (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu)</p> <p>4. En cas d'incidence financière ou budgétaire inférieure ou égale à 22.000 € hors T.V.A, l'avis de légalité rendu, le cas échéant, d'initiative par le Directeur financier sur la délibération fixant les conditions du marché public</p> <p>5. En cas d'incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € hors T.V.A, l'avis de légalité du Directeur financier sur la délibération attribuant le marché public (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu)</p> <p>6. En cas d'incidence financière ou budgétaire inférieure ou égale à 22.000 € hors T.V.A, l'avis de</p>	SPW Intérieur – Administration centrale

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
		<p>légalité rendu, le cas échéant, d'initiative par le Directeur financier sur la délibération attribuant le marché public</p> <p>7. Le(s) document(s) prouvant le respect de toutes les conditions fixées à l'article 31 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics</p>	
L 3122-2, 7°	Délibération arrêtant la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et les centimes additionnels au précompte immobilier	Le cas échéant, l'avis du Directeur financier (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu)	SPW Intérieur – Administration centrale
L 3122-2, 8°	Délibération relative à l'installation initiale ou suite à l'adoption d'une motion de méfiance collective des conseillers de l'action sociale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le pacte de majorité ainsi que la délibération l'ayant adopté 2. Les listes des candidats au conseil de l'action sociale proposés par les groupes politiques 3. Le procès-verbal d'installation du conseil communal 4. La répartition des sièges par groupe politique. 	SPW Intérieur – Administration centrale
L3122-2, 9°, a	Délibération relative à l'attribution d'une concession de services ou de travaux.	<ol style="list-style-type: none"> 1. La délibération fixant les conditions de la concession 2. En cas d'incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € hors T.V.A, l'avis de légalité du Directeur financier sur la délibération fixant les conditions de la concession (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu) 3. En cas d'incidence financière ou budgétaire inférieure ou égale à 22.000 € hors T.V.A, l'avis de légalité rendu, le cas échéant, d'initiative par le Directeur financier sur la délibération fixant les conditions de la concession 4. Les estimations détaillées de la valeur de la concession (HTVA) au moment de la fixation des conditions et au moment de l'attribution (conformément aux articles 35 et 36 de la loi du 17 juin 2016 relative aux contrats 	SPW Intérieur – Administration centrale

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
		<p>de concession)</p> <p>5. Les documents contenant les conditions de la concession (cahier des charges et/ou projet de convention) ou les documents de concession au sens de l'article 2, 13° de la loi du 17 juin 2016 relative aux contrats de concession</p> <p>6. L'avis de concession publié (transmettre tous les avis publiés en ce compris, le cas échéant, ceux publiés au BDA et au JOUE) ou le(s) document(s) attestant de la mise en concurrence</p> <p>7. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des offres</p> <p>8. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des demandes de participation</p> <p>9. Le cas échéant, le rapport relatif à la sélection qualitative des candidats et la délibération l'approuvant</p> <p>10. Le rapport d'analyse des offres</p> <p>11. Le cas échéant, le plan financier prospectif établi par le candidat désigné</p> <p>12. Le cas échéant, le rapport du coordinateur sécurité-santé (concession de travaux)</p> <p>13. En cas d'incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € hors TVA, l'avis de légalité du Directeur financier sur la délibération attribuant la concession (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu)</p> <p>14. En cas d'incidence financière ou budgétaire inférieure ou égale à 22.000 € hors TVA, l'avis de légalité rendu, le cas échéant, d'initiative par le Directeur financier sur la délibération attribuant la concession</p> <p><u>Si la concession rentre dans les hypothèses prévues par les articles 9 et 10 de la loi du 17 juin 2016</u></p>	

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
		<p><u>relative aux contrats de concession (procédures dites « in house » et « coopération publique-publique ») ou est attribuée à une personne bénéficiant d'un droit exclusif :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La délibération fixant les conditions de la concession 2. En cas d'incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € hors TVA, l'avis de légalité du Directeur financier sur la délibération fixant les conditions de la concession (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu) 3. En cas d'incidence financière ou budgétaire inférieure ou égale à 22.000 € hors TVA, l'avis de légalité rendu, le cas échéant, d'initiative par le Directeur financier sur la délibération fixant les conditions de la concession 4. Les documents contenant les conditions de la concession (cahier des charges et/ou projet de convention) 5. En cas d'incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € hors TVA, l'avis de légalité du Directeur financier sur la délibération attribuant la concession (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu) 6. En cas d'incidence financière ou budgétaire inférieure ou égale à 22.000 € hors TVA, l'avis de légalité rendu, le cas échéant, d'initiative par le Directeur financier sur la délibération attribuant la concession 7. Le(s) document(s) prouvant le respect de toutes les conditions fixées aux articles 9 ou 10 de la loi du 17 juin 2016 relative aux contrats de concession ou la référence aux dispositions législatives, réglementaires ou administratives permettant à 	

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
		l'adjudicataire de bénéficiaire d'un droit exclusif	
L3122-2, 9°, b.	Délibération concernant la modification apportée à une concession de services ou de travaux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le cas échéant, le projet de convention modificative 2. Le cas échéant, le pourcentage de la modification par rapport à la valeur initiale de la concession 3. Le cas échéant, le pourcentage cumulé de la modification et des modifications antérieures par rapport à la valeur initiale de la concession 4. En cas d'incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € hors TVA, l'avis de légalité du Directeur financier (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu) 5. En cas d'incidence financière ou budgétaire inférieure ou égale à 22.000 € hors TVA, l'avis de légalité rendu, le cas échéant, d'initiative par le Directeur financier 	SPW Intérieur – Administration centrale
L3133-3	Délibération prononçant la sanction disciplinaire de la démission d'office ou de la révocation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Preuve de la date de notification de la décision à l'intéressé 2. Ensemble du dossier disciplinaire soumis au Conseil 	SPW Intérieur – Administration centrale

COMMUNE
TUTELLE SPECIALE D'APPROBATION

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
L3131-1, § 1 ^{er} , 1°	Délibération arrêtant le budget communal, les modifications budgétaires et les transferts de crédits de dépenses	Celles déterminées dans la circulaire budgétaire annuelle.	SPW Intérieur- Direction territoriale compétente
L3131-1, § 1 ^{er} , 1°	Délibération arrêtant le budget des régies communales, les modifications budgétaires et les transferts de crédits de dépenses	Celles déterminées dans la circulaire budgétaire annuelle.	SPW Intérieur- Direction territoriale compétente
L3131-1, §1 ^{er} , 2°	Délibération relative aux dispositions générales en matière de personnel : statut administratif, statut pécuniaire, règlement de travail, cadre et dispositions générales s'appliquant au personnel contractuel	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dispositions en version coordonnée (avec les modifications apparentes) ainsi que le justificatif de la modification 2. Le procès verbal et le protocole de négociation syndicale ou le procès verbal de concertation syndicale et l'avis motivé 3. S'il échet, le procès-verbal de concertation commune/CPAS 4. Le cas échéant, l'avis du Directeur financier (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu) 	SPW Intérieur- Direction territoriale compétente
L3131-1, §1 ^{er} , 3°	Délibération arrêtant les règlements relatifs aux redevances et aux taxes communales à l'exception des taxes additionnelles à l'impôt des personnes physiques et des centimes additionnels au précompte immobilier	Le cas échéant, l'avis du Directeur financier (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu)	SPW Intérieur- Direction territoriale compétente
L3131-1, §1 ^{er} , 4°	Délibération arrêtant le rééchelonnement des emprunts	<ol style="list-style-type: none"> 1. La copie de la convention de rééchelonnement avec l'organisme financier 2. La copie du tableau de la dette (mentionnant la nature de l'investissement financé par l'emprunt) adapté avec le rééchelonnement (nouvelles échéances...) 3. Le cas échéant, l'avis du Directeur financier (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu) 	SPW Intérieur- Direction territoriale compétente

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
L3131-1, §1 ^{er} , 6°	Délibération relative aux comptes annuels de la commune	<ol style="list-style-type: none"> 1. La délibération in extenso du conseil communal – Modèle sur le portail des pouvoirs locaux 2. Le fichier SIC 3. Le rapport tel que prévu par l'article L1122-23 du CDLD 4. La liste par article des engagements reportés (document T) 5. La liste par article des droits constatés restant à apurer 6. Les balances des comptes généraux et des comptes particuliers (réconciliées : un compte général avec ses comptes particuliers) 7. La totalisation du journal de la comptabilité générale et la totalisation de la balance des comptes généraux, avec s'il échet la justification des écarts 8. La liste explicative des opérations diverses (OD) 9. La liste des adjudicataires des marchés publics (articles L1312-1, al.2 et L2231-8 du CDLD) 10. Le document 173X délivré par le Service Public Fédéral Finances 11. La synthèse analytique 12. Le tableau des voies et moyens issu du système informatique trié par numéros de projets ventilés par articles budgétaires 13. La liste par article budgétaire des non-valeurs ordinaires et extraordinaires portées en compte assortie des libellés et leur justification 14. Les pièces justificatives des dividendes reçus des intercommunales 15. La page de clôture de la balance des articles budgétaires 16. La page de clôture du journal des articles budgétaires. 17. La liste des personnes morales et associations de fait 	SPW Intérieur- Direction territoriale compétente

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
		<p>bénéficiaires de subsides, selon modèle annexé</p> <p>18. Les délibérations du Conseil communal délégrant sa compétence en matière de marchés publics au Collège, au Directeur général ou à un autre fonctionnaire, uniquement en cas de modification de la délégation</p> <p>19. La version word du compte approuvé par le Conseil communal (ceci en cas d'envoi dématérialisé via le guichet unique SPW)</p> <p>20. La balise d'emprunt - Modèle sur le portail des pouvoirs locaux</p> <p>21. Les 4 (quatre) procès-verbaux de vérification de l'encaisse (L1124-42 et L1124-49)</p> <p>22. Si vous n'utilisez pas les modèles, vous êtes tenus d'envoyer à la tutelle les pièces justificatives complémentaires suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'avis de publication - la preuve de la communication aux organisations syndicales des comptes. 	
L3131-1, § 1er, 6°	Délibération relative aux comptes annuels des régies communales	<ol style="list-style-type: none"> 1. Délibération in extenso du conseil communal portant approbation des comptes - Modèle sur le portail des pouvoirs locaux 2. Le bilan 3. Le compte d'exploitation (ou comptes des profits et pertes) 4. Les états des recettes et des dépenses effectuées dans le cours de l'année écoulée, dressés par le trésorier 5. Le rapport du comptable spécial sur la gestion de l'exercice écoulé 6. Le tableau des emprunts 7. Le cas échéant, l'avis du 	SPW Intérieur-Direction territoriale compétente

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
		<p>Directeur financier (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu)</p> <p>8. Si vous n'utilisez pas les modèles, vous êtes tenus d'envoyer à la tutelle les pièces justificatives complémentaires suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'avis de publication - La preuve de la communication aux organisations syndicales des comptes 	
L3131-1, §4, 1°	Délibération relative à la création et prise de participation dans une Intercommunale, une régie communale autonome ou une association de projet	<ol style="list-style-type: none"> 1. En cas de création, le projet de statuts de l'intercommunale, de la régie autonome ou de l'association 2. Le cas échéant, l'avis du directeur financier (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu) 	SPW Intérieur – Administration centrale
L3131-1, §4, 3°	Délibération ayant pour objet la création et la prise de participation à une association ou société de droit public ou privé, autre qu'Intercommunale ou association de projet, susceptible d'engager les finances communales	<p>Le cas échéant, l'avis du directeur financier (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu)</p> <p><u>Participation à la création ou 1^{ère} prise de participation :</u></p> <p>Les statuts de l'association ou société concernée</p> <p><u>Participation ultérieure :</u></p> <p>Les statuts (à jour) de la société</p>	SPW Intérieur – Administration centrale
L3131-1, §4, 4°	Délibération du Conseil communal portant adoption des statuts (et des modifications statutaires) d'une régie communale autonome.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le cas échéant, l'avis du directeur financier (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu) 2. Les statuts coordonnés avec le suivi des modifications 	SPW Intérieur – Administration centrale

REGIE COMMUNALE AUTONOME
TUTELLE GENERALE D'ANNULATION

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
L3122-4, 1°	Délibération du Conseil communal désignant les membres du Conseil d'administration (désignation initiale).	Le calcul de la clé d'Hondt	SPW Intérieur – Administration centrale
	Délibération du Conseil d'administration désignant les membres du bureau exécutif (désignation initiale)		SPW Intérieur – Administration centrale
L3122-4, 2°	Délibération du Conseil communal désignant 1. les membres du collège des commissaires et 2. le réviseur membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises	<u>Désignation du réviseur :</u> 1. Le cahier spécial des charges 2. La déclaration sur l'honneur attestant que la régie a fait appel à plusieurs réviseurs ou, le cas échéant, le projet d'avis de marché 3. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des offres 4. Une copie de l'ensemble des offres reçues 5. Le rapport d'analyse des offres	SPW Intérieur – Administration centrale
L3122-4, 3°	Délibération d'octroi d'une rémunération, d'un jeton de présence ou d'un avantage de toute nature aux membres des organes de gestion	Si cela n'apparaît pas dans la délibération, le document mentionnant les trois critères : - La population concernée - Le chiffre d'affaires - Le personnel occupé	SPW Intérieur – Administration centrale

PROVINCE
TUTELLE GENERALE D'ANNULATION

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
L3122-2, 1°	Résolution arrêtant le règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial ou une modification de celui-ci	Le cas échéant, l'avis du directeur financier (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu)	SPW Intérieur – Administration centrale
L3122-2, 2°	Résolution d'octroi d'une rémunération, d'un jeton de présence ou d'un avantage de toute nature aux membres du Conseil et du Collège provincial	Le cas échéant, l'avis du directeur financier (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu)	SPW Intérieur – Administration centrale
L3122-2, 4°, a	Délibération d'attribution de marchés publics de travaux, de fournitures et de services d'un montant excédant ceux repris au tableau visé à l'article L3122-2	<ol style="list-style-type: none"> 1. La délibération relative au choix du mode de passation et l'estimation détaillée du marché 2. L'avis de légalité du Directeur financier sur la délibération relative au choix du mode de passation (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu) 3. Le cahier spécial des charges (uniquement les clauses administratives) 4. Le cas échéant, l'avis de marché publié au BDA et, s'il s'agit d'un marché européen, l'avis de marché publié au JOUE 5. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des offres 6. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des demandes de participation 7. Le cas échéant, le rapport relatif à la sélection qualitative des candidats et la délibération l'approuvant 8. Le rapport d'analyse des offres 9. Le cas échéant, le rapport du coordinateur sécurité-santé 10. L'avis de légalité du Directeur financier sur la délibération d'attribution du marché public (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu) 	SPW Intérieur – Administration centrale

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
L3122-2, 4°, b et c	Délibération concernant la modification aux marchés publics susmentionnés visés à l'article L3122-2, 4°, a.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le pourcentage de la modification par rapport à la valeur initiale du marché 2. Le cas échéant, le pourcentage cumulé de la modification et des modifications antérieures par rapport à la valeur initiale du marché 3. En cas d'incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € hors T.V.A., l'avis de légalité du Directeur financier (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu) 4. En cas d'incidence financière ou budgétaire inférieure ou égale à 22.000 € hors T.V.A., l'avis de légalité rendu, le cas échéant, d'initiative par le Directeur financier 	SPW Intérieur – Administration centrale
L3122-2, 4°, d	Délibération relative à la création d'une centrale d'achat	<ol style="list-style-type: none"> 1. La liste des travaux / fournitures / services faisant l'objet de la centrale d'achat 2. L'indication des destinataires de la centrale d'achat 3. Le cas échéant, le projet de convention d'adhésion et/ou les conditions d'adhésion et de fonctionnement de la centrale d'achat 	SPW Intérieur – Administration centrale
	Délibération relative à l'adhésion à une centrale d'achat	<ol style="list-style-type: none"> 1. La liste des travaux / fournitures / services faisant l'objet de l'adhésion à la centrale d'achat 2. Le cas échéant, la convention d'adhésion 	SPW Intérieur – Administration centrale
L3122-2, 4°, e	Délibération relative à l'attribution à un opérateur économique d'un marché public relatif à un prêt qu'il soit ou non lié à l'émission, à l'achat, à la vente et au transfert de titres ou d'autres instruments financiers dont le montant de la rémunération totale du prestataire excède 200.000 euros	<ol style="list-style-type: none"> 1. La délibération fixant les conditions du marché public et l'estimation détaillée du marché 2. Les documents contenant les conditions du marché : cahier des charges (clauses administratives), projet de convention, etc. 3. L'avis de légalité du Directeur financier sur la délibération fixant les conditions du marché (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis 	SPW Intérieur – Administration centrale

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
		<p>n'est pas rendu)</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. L'avis de légalité du Directeur financier sur la délibération attribuant le marché (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu) 5. Le cas échéant, l'avis de marché publié (transmettre tous les avis publiés en ce compris ceux éventuellement publiés au BDA et au JOUE) 6. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des offres 7. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des demandes de participation 8. Le cas échéant, le rapport relatif à la sélection qualitative des candidats et la délibération l'approuvant 9. Le rapport d'analyse des offres 	
L3122-2, 4°, f	<p>Délibération relative à l'attribution d'une mission de services par le pouvoir adjudicateur à un autre pouvoir adjudicateur ou à une association de pouvoirs adjudicateurs, sur la base d'un droit exclusif dont ceux-ci bénéficient en vertu de dispositions législatives, réglementaires ou administratives publiées</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. La délibération fixant les conditions du marché public et l'estimation détaillée du marché 2. Les documents contenant les conditions du marché : cahier des charges (clauses administratives), projet de convention, etc. 3. En cas d'incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € hors T.V.A., l'avis de légalité du Directeur financier sur la délibération fixant les conditions du marché public (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu) 4. En cas d'incidence financière ou budgétaire inférieure ou égale à 22.000 € hors T.V.A., l'avis de légalité rendu, le cas échéant, d'initiative par le Directeur financier sur la délibération fixant les conditions du marché public 5. En cas d'incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € hors T.V.A., l'avis de légalité du Directeur financier 	SPW Intérieur – Administration centrale

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
		<p>sur la délibération attribuant le marché public (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu)</p> <p>6. En cas d'incidence financière ou budgétaire inférieure ou égale à 22.000 € hors T.V.A., l'avis de légalité rendu, le cas échéant, d'initiative par le Directeur financier sur la délibération attribuant le marché public</p> <p>7. La référence aux dispositions législatives, réglementaires ou administratives publiées permettant à l'adjudicataire de bénéficier d'un droit exclusif</p>	
L3122-2, 4°, g	Délibération relative à l'attribution d'un marché public passé avec une personne morale régie par le droit privé ou le droit public dans le cadre d'un contrôle in house au sens de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics	<p>1. La délibération fixant les conditions du marché public et l'estimation détaillée du marché</p> <p>2. Les documents contenant les conditions du marché : cahier des charges (clauses administratives), projet de convention, etc.</p> <p>3. En cas d'incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € hors T.V.A., l'avis de légalité du Directeur financier sur la délibération fixant les conditions du marché public (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu)</p> <p>4. En cas d'incidence financière ou budgétaire inférieure ou égale à 22.000 € hors T.V.A., l'avis de légalité rendu, le cas échéant, d'initiative par le Directeur financier sur la délibération fixant les conditions du marché public</p> <p>5. En cas d'incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € hors T.V.A., l'avis de légalité du Directeur financier sur la délibération attribuant le marché public (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu)</p> <p>6. En cas d'incidence financière ou budgétaire inférieure à 22.000 €</p>	SPW Intérieur – Administration centrale

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
		<p>hors T.V.A., l'avis de légalité rendu, le cas échéant, d'initiative par le Directeur financier sur la délibération attribuant le marché public</p> <p>7. Le(s) document(s) prouvant le respect de toutes les conditions fixées à l'article 30 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics</p>	
L3122-2, 4°, h	<p>Délibération relative à l'attribution d'un marché conclu avec un autre pouvoir adjudicateur sous la forme d'une coopération horizontale non-institutionnalisée au sens de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. La délibération fixant les conditions du marché public et l'estimation détaillée du marché 2. Les documents contenant les conditions du marché : cahier des charges (clauses administratives), projet de convention, etc. 3. En cas d'incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € hors T.V.A., l'avis de légalité du Directeur financier sur la délibération fixant les conditions du marché public (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu) 4. En cas d'incidence financière ou budgétaire inférieure ou égale à 22.000 € hors T.V.A., l'avis de légalité rendu, le cas échéant, d'initiative par le Directeur financier sur la délibération fixant les conditions du marché public 5. En cas d'incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € hors T.V.A., l'avis de légalité du Directeur financier sur la délibération attribuant le marché public (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu) 6. En cas d'incidence financière ou budgétaire inférieure ou égale à 22.000 € hors T.V.A., l'avis de légalité rendu, le cas échéant, d'initiative par le Directeur financier sur la délibération attribuant le marché public 7. Le(s) document(s) prouvant le 	SPW Intérieur – Administration centrale

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
		respect de toutes les conditions fixées à l'article 31 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics	
L 3122-2, 7°	Délibération arrêtant les centimes additionnels au précompte immobilier	Le cas échéant, l'avis du Directeur financier (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu)	SPW Intérieur – Administration centrale
L3122-2, 9°, a	Délibération relative à l'attribution d'une concession de services ou de travaux	<ol style="list-style-type: none"> 1. La délibération fixant les conditions de la concession 2. En cas d'incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € hors T.V.A., l'avis de légalité du Directeur financier sur la délibération fixant les conditions de la concession (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu) 3. En cas d'incidence financière ou budgétaire inférieure ou égale à 22.000 € hors T.V.A., l'avis de légalité rendu, le cas échéant, d'initiative par le Directeur financier sur la délibération fixant les conditions de la concession 4. Les estimations détaillées de la valeur de la concession (HTVA) au moment de la fixation des conditions et au moment de l'attribution (conformément aux articles 35 et 36 de la loi du 17 juin 2016 relative aux contrats de concession) 5. Les documents contenant les conditions de la concession (cahier des charges et/ou projet de convention) ou les documents de concession au sens de l'article 2, 13° de la loi du 17 juin 2016 relative aux contrats de concession 6. L'avis de concession publié (transmettre tous les avis publiés en ce compris, le cas échéant, ceux publiés au BDA et au JOUE) ou le(s) document(s) attestant de la mise en concurrence 	SPW Intérieur – Administration centrale

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
		<p>7. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des offres</p> <p>8. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des demandes de participation</p> <p>9. Le cas échéant, le rapport relatif à la sélection qualitative des candidats et la délibération l'approuvant</p> <p>10. Le rapport d'analyse des offres</p> <p>11. Le cas échéant, le plan financier prospectif établi par le candidat désigné</p> <p>12. Le cas échéant, le rapport du coordinateur sécurité-santé (concession de travaux)</p> <p>13. En cas d'incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 €, l'avis de légalité du Directeur financier sur la délibération attribuant la concession (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu)</p> <p>14. En cas d'incidence financière ou budgétaire inférieure ou égale à 22.000 € hors T.V.A., l'avis de légalité rendu, le cas échéant, d'initiative par le Directeur financier sur la délibération attribuant la concession</p> <p><u>Si la concession rentre dans les hypothèses prévues par les articles 9 et 10 de la loi du 17 juin 2016 relative aux contrats de concession (procédures dites « in house » et « coopération publique-publique ») ou est attribuée à une personne bénéficiant d'un droit exclusif :</u></p> <p>1. La délibération fixant les conditions de la concession</p> <p>2. En cas d'incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € hors T.V.A., l'avis de légalité du Directeur financier sur la délibération fixant les conditions de la concession (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis</p>	

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
		<p>n'est pas rendu)</p> <p>3. En cas d'incidence financière ou budgétaire inférieure ou égale à 22.000 € hors T.V.A., l'avis de légalité rendu, le cas échéant, d'initiative par le Directeur financier sur la délibération fixant les conditions de la concession</p> <p>4. Les documents contenant les conditions de la concession (cahier des charges et/ou projet de convention)</p> <p>5. En cas d'incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € hors T.V.A., l'avis de légalité du Directeur financier sur la délibération attribuant la concession (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu)</p> <p>6. En cas d'incidence financière ou budgétaire inférieure ou inférieure à 22.000 € hors T.V.A., l'avis de légalité rendu, le cas échéant, d'initiative par le Directeur financier sur la délibération attribuant la concession</p> <p>7. Le(s) document(s) prouvant le respect de toutes les conditions fixées aux articles 9 ou 10 de la loi du 17 juin 2016 relative aux contrats de concession ou la référence aux dispositions législatives, réglementaires ou administratives permettant à l'adjudicataire de bénéficier d'un droit exclusif</p>	
L3122-2, 9°, b	Délibération concernant la modification apportée à une concession de services ou de travaux	<p>1. Le cas échéant, le projet de convention modificative</p> <p>2. Le cas échéant, le pourcentage de la modification par rapport à la valeur initiale de la concession</p> <p>3. Le cas échéant, le pourcentage cumulé de la modification et des modifications antérieures par rapport à la valeur initiale de la concession</p>	SPW Intérieur – Administration centrale

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
		<p>4. En cas d'incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 €, l'avis de légalité du Directeur financier (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu)</p> <p>5. En cas d'incidence financière ou budgétaire inférieure ou égale à 22.000 € hors T.V.A., l'avis de légalité rendu, le cas échéant, d'initiative par le Directeur financier</p>	

PROVINCE
TUTELLE SPECIALE D'APPROBATION

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
L3131-1, § 2, 1°	Résolution arrêtant le budget provincial, les modifications budgétaires et les transferts de crédits de dépenses	Celles déterminées dans la circulaire budgétaire annuelle	SPW Intérieur – Administration centrale
L3131-1, § 2, 2°	Délibération relative aux dispositions générales en matière de personnel : statut administratif, statut pécuniaire, règlement de travail, cadre et dispositions générales s'appliquant au personnel contractuel	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dispositions en version coordonnée (avec les modifications apparentes) ainsi que le justificatif de la modification 2. Le procès verbal et le protocole de négociation syndicale ou le procès verbal de concertation syndicale et l'avis motivé 3. Le cas échéant, l'avis du Directeur financier (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu) 	SPW Intérieur – Administration centrale
L3131-1, § 2, 3°	Résolution arrêtant les règlements relatifs aux redevances et aux taxes provinciales à l'exception des centimes additionnels au précompte immobilier	Le cas échéant, l'avis du Directeur financier (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu)	SPW Intérieur – Administration centrale
L3131-1, § 2, 4°	Résolution arrêtant le rééchelonnement des emprunts	<p>La copie de la convention de rééchelonnement avec l'organisme financier</p> <p>La copie du tableau de la dette (mentionnant la nature de l'investissement financé par l'emprunt) adapté avec le rééchelonnement (nouvelles échéances...)</p> <p>Le cas échéant, l'avis du Directeur financier (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu)</p>	SPW Intérieur – Administration centrale

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
L3131-1, § 2, 5°	Comptes annuels de la province	<ol style="list-style-type: none"> 1. La délibération in extenso du Conseil provincial arrêtant les comptes (Modèle sur le portail des pouvoirs locaux). 2. Le document comptable en version word (si votre envoi est dématérialisé via le guichet unique SPW) 3. Le rapport de la Cour des comptes sur l'exécution du budget 4. La liste par article des engagements reportés 5. La liste par article des droits constatés restant à apurer 6. Les balances des comptes généraux et des comptes particuliers (réconciliées : un compte général avec ses comptes particuliers) 7. La totalisation du journal de la comptabilité générale et la totalisation de la balance des comptes généraux, avec s'il échet la justification des écarts 8. La liste explicative des opérations diverses 9. Le document dressé par le receveur établissant la concordance des écritures avec l'encaisse (compte de trésorerie) 10. La liste des adjudicataires des marchés publics pour lesquels le Conseil Provincial a choisi le mode de passation et a fixé les conditions. 11. Le document 173P délivré par le Service Public Fédéral Finances 12. Pour le service extraordinaire la ventilation par articles, des voies et moyens affectés au financement des engagements 13. La liste par article budgétaire des non-valeurs ordinaires et extraordinaires portées en compte assortie des libellés et leur justification 	SPW Intérieur – Administration centrale

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
		<p>14. Les pièces justificatives des dividendes reçus des intercommunales</p> <p>15. La page de clôture de la balance des articles budgétaires</p> <p>16. La page de clôture du journal des articles budgétaires</p> <p>17. La liste des personnes morales et associations de fait bénéficiaires de subsides</p> <p>18. Les délibérations du Conseil provincial délégrant sa compétence au Collège pour les marchés relatifs à la gestion journalière (et/ou petits investissements) ; Uniquement en cas de modification de la délégation</p> <p>19. 19.La balise d'emprunt (Modèle sur le portail des pouvoirs locaux).</p> <p>20. Les 4 (quatre) procès-verbaux de vérification de l'encaisse (article L2231-4 du CDLD)</p> <p>21. Table des matières des annexes (si votre envoi est en version papier et non dématérialisé via le guichet unique spw</p> <p>22. Le rapport spécifique sur les prises de participation</p> <p>23. Si vous n'utilisez pas les modèles, vous êtes tenus d'envoyer à la tutelle les pièces justificatives complémentaires suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'avis de publication - La preuve de la communication aux organisations syndicales des comptes <p>24. Le fichier SIC</p>	
L3131-1, § 2, 5°	Résolution concernant les comptes annuels des régies provinciales	1. Délibération in extenso du conseil provincial portant approbation des comptes (Modèle sur le portail des pouvoirs locaux)	SPW Intérieur – Administration centrale

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
		2. Le document comptable en version word (si votre envoi est dématérialisé via le guichet unique SPW) 3. Le bilan 4. Le compte d'exploitation (ou comptes des profits et pertes) 5. Les états des recettes et des dépenses effectuées dans le cours de l'année écoulée, dressés par le trésorier (compte budgétaire) 6. Le rapport du comptable spécial sur la gestion de l'exercice écoulé 7. Le tableau des emprunts 8. Le cas échéant, l'avis du Directeur financier (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu) 9. Si vous n'utilisez pas les modèles, vous êtes tenus d'envoyer à la tutelle les pièces justificatives complémentaires suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - la preuve de la communication aux organisations syndicales des comptes 	
L3131-1, §4, 1°	Résolution concernant la création et la prise de participation dans une Intercommunale, une régie provinciale autonome ou une association de projet	Le cas échéant, l'avis du directeur financier (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu) <u>Participation à la création ou 1^{ère} prise de participation :</u> Les statuts de l'association ou société concernée <u>Participation ultérieure :</u> Les statuts (à jour) de la société	SPW Intérieur – Administration centrale

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
L3131-1, §4, 3°	Résolution ayant pour objet la création et la prise de participation à une association ou société de droit public ou privé, autre qu'Intercommunale ou association de projet, susceptible d'engager les finances provinciales	<p>Le cas échéant, l'avis du directeur financier (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu)</p> <p>1. <u>Participation à la création ou 1^{ère} prise de participation :</u> Les statuts de l'association ou société concernée</p> <p>2. <u>Participation ultérieure :</u> Les statuts (à jour) de la société</p>	SPW Intérieur – Administration centrale
L3131-1, §4, 4°	Résolution portant adoption des statuts (et des modifications statutaires) d'une régie provinciale autonome	Le cas échéant, l'avis du directeur financier (fournir la date de la transmission du dossier si l'avis n'est pas rendu)	SPW Intérieur – Administration centrale

REGIE PROVINCIALE AUTONOME
TUTELLE GENERALE D'ANNULATION

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
L3122-4, 1°	Délibération du Conseil provincial désignant les membres du Conseil d'administration (désignation initiale)	Le calcul de la clé d'Hondt	SPW Intérieur – Administration centrale
	Délibération du Conseil d'administration désignant les membres du bureau exécutif (désignation initiale)		SPW Intérieur – Administration centrale
L3122-4, 2°	Délibération du Conseil provincial désignant : 1. les membres du collège des commissaires et 2. le réviseur membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises	<u>Désignation du réviseur :</u> 1. Le cahier spécial des charges 2. La déclaration sur l'honneur attestant que la régie a fait appel à plusieurs réviseurs ou, le cas échéant, le projet d'avis de marché 3. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des offres 4. Une copie de l'ensemble des offres reçues 5. Le rapport d'analyse des offres	SPW Intérieur – Administration centrale
L3122-4, 3°	Délibération d'octroi d'une rémunération, d'un jeton de présence ou d'un avantage de toute nature aux membres des organes de gestion	Si cela n'apparaît pas dans la délibération, le document mentionnant les trois critères : 1. La population concernée 2. Le chiffre d'affaires 3. Le personnel occupé	SPW Intérieur – Administration centrale

ASSOCIATION DE PROJET
TUTELLE GENERALE D'ANNULATION

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
L3122-4, 1°	Délibération du Comité de gestion relative à la composition physique des organes de gestion (composition initiale)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les délibérations des Conseils communaux actant les décisions d'apparement 2. le calcul de la clé d'Hondt 	SPW Intérieur – Administration centrale
L3122-4, 2°	Délibération du Comité de gestion portant désignation le réviseur membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.	Désignation du réviseur : <ol style="list-style-type: none"> 1. Le cahier spécial des charges 2. La déclaration sur l'honneur attestant que l'association de projet a fait appel à plusieurs réviseurs ou, le cas échéant, le projet d'avis de marché 3. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des offres 4. Une copie de l'ensemble des offres reçues 5. Le rapport d'analyse des offres 	SPW Intérieur – Administration centrale
L3122-4, 3°	Délibération des Conseils communaux associés relatives à l'octroi d'un jeton de présence aux membres des organes de gestion, dans les limites fixées dans le CDLD	Si cela n'apparaît pas dans la délibération, le document mentionnant les trois critères : <ol style="list-style-type: none"> 1. La population concernée 2. Le chiffre d'affaires 3. Le personnel occupé 	SPW Intérieur – Administration centrale
L3131-1-§4, 6°	Délibération concernant l'adoption des statuts et les modifications statutaires	L'acte authentique	SPW Intérieur – Administration centrale

INTERCOMMUNALE
TUTELLE GENERALE D'ANNULATION

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
L3122-3, 2°	Délibération concernant la prise de participation dans toute personne morale de droit public ou de droit privé	Les statuts initiaux (en cas de constitution) ou à jour de la personne morale	SPW Intérieur – Administration centrale
L3122-3, 3°	Délibération de l'Assemblée générale d'octroi d'une rémunération prise sur recommandation du comité de rémunération	La recommandation du comité de rémunération Si cela n'apparaît pas dans la délibération, le document mentionnant les trois critères : 1. La population concernée 2. Le chiffre d'affaires 3. Le personnel occupé	SPW Intérieur – Administration centrale
L3122-3, 4°, a	Délibération d'attribution de marchés publics de travaux, de fournitures et de services d'un montant excédant ceux repris au tableau visé à l'article L3122-3	1. La délibération relative au choix du mode de passation et l'estimation détaillée du marché 2. Le cahier spécial des charges (uniquement les clauses administratives) 3. Le cas échéant, l'avis de marché publié au BDA et, s'il s'agit d'un marché européen, l'avis de marché publié au JOUE 4. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des offres 5. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des demandes de participation 6. Le cas échéant, le rapport relatif à la sélection qualitative des candidats et la délibération l'approuvant 7. Le rapport d'analyse des offres 8. Le cas échéant, le rapport du coordinateur sécurité-santé	SPW Intérieur – Administration centrale
L3122-3, 4°, b et c.	Délibération concernant la modification aux marchés publics visés à l'article L3122-3, 4°	1. Le pourcentage de la modification par rapport à la valeur initiale du marché 2. Le cas échéant, le pourcentage cumulé de la modification et des modifications antérieures par rapport à la valeur initiale du marché	SPW Intérieur – Administration centrale

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
L3122-3, 4°, d.	Délibération relative à la création d'une centrale d'achat	<ol style="list-style-type: none"> 1. La liste des travaux / fournitures / services faisant l'objet de la centrale d'achat 2. L'indication des destinataires de la centrale d'achat 3. Le cas échéant, le projet de convention d'adhésion et/ou les conditions d'adhésion et de fonctionnement de la centrale d'achat 	SPW Intérieur – Administration centrale
	Délibération relative à l'adhésion à une centrale d'achat	<ol style="list-style-type: none"> 1. La liste des travaux / fournitures / services faisant l'objet de l'adhésion à la centrale d'achat 2. Le cas échéant, la convention d'adhésion 	SPW Intérieur – Administration centrale
L3122-3, 4°, e	Délibération relative à l'attribution à un opérateur économique d'un marché public relatif à un prêt qu'il soit ou non lié à l'émission, à l'achat, à la vente et au transfert de titres ou d'autres instruments financiers dont le montant de la rémunération totale du prestataire excède 200.000 euros	<ol style="list-style-type: none"> 1. La délibération fixant les conditions du marché public et l'estimation détaillée du marché 2. Les documents contenant les conditions du marché : cahier des charges (clauses administratives), projet de convention, etc. 3. Le cas échéant, l'avis de marché publié (transmettre tous les avis publiés en ce compris ceux éventuellement publiés au BDA et au JOUE) 4. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des offres 5. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des demandes de participation 6. Le cas échéant, le rapport relatif à la sélection qualitative des candidats et la délibération l'approuvant 7. Le rapport d'analyse des offres 	SPW Intérieur – Administration centrale
L3122-3, 4°, f	Délibération relative à l'attribution d'une mission de services par le pouvoir adjudicateur à un autre pouvoir adjudicateur ou à une association de pouvoirs adjudicateurs, sur la base d'un droit exclusif dont ceux-ci bénéficient en vertu de dispositions législatives, réglementaires ou	<ol style="list-style-type: none"> 1. La délibération fixant les conditions du marché public et l'estimation détaillée du marché 2. Les documents contenant les conditions du marché : cahier des charges (clauses administratives), projet de convention, etc. 3. La référence aux dispositions législatives, réglementaires ou 	SPW Intérieur – Administration centrale

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
	administratives publiées	administratives publiées permettant à l'adjudicataire de bénéficier d'un droit exclusif	
L3122-3, 4°, g	Délibération relative à l'attribution d'un marché public passé avec une personne morale régie par le droit privé ou le droit public dans le cadre d'un contrôle in house au sens de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics	<ol style="list-style-type: none"> 1. La délibération fixant les conditions du marché public et l'estimation détaillée du marché 2. Les documents contenant les conditions du marché : cahier des charges (clauses administratives), projet de convention, etc. 3. Le(s) document(s) prouvant le respect de toutes les conditions fixées à l'article 30 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics 	SPW Intérieur – Administration centrale
L3122-3, 4°, h	Délibération relative à l'attribution d'un marché conclu avec un autre pouvoir adjudicateur sous la forme d'une coopération horizontale non-institutionnalisée au sens de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics	<ol style="list-style-type: none"> 1. La délibération fixant les conditions du marché public et l'estimation détaillée du marché 2. Les documents contenant les conditions du marché : cahier des charges (clauses administratives), projet de convention, etc. 3. Le(s) document(s) prouvant le respect de toutes les conditions fixées à l'article 31 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics 	SPW Intérieur – Administration centrale
L3122-3, 6°	Délibération désignant le réviseur membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le cahier spécial des charges 2. La déclaration sur l'honneur attestant que l'intercommunale a fait appel à plusieurs réviseurs ou, le cas échéant, le projet d'avis de marché 3. Le cas échéant, le PV d'ouverture des offres 4. Une copie de l'ensemble des offres reçues avec les rapports de transparence ainsi que les déclarations sur l'honneur remises par les soumissionnaires en vertu des articles L 1523-24, §3 et L 1531-2, §4. 5. Le rapport d'analyse des offres 	SPW Intérieur – Administration centrale
L3122-3, 7°	Délibération relative à la composition physique initiale des organes de gestion.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Délibérations des Conseils actant les décisions d'apparement 	SPW Intérieur – Administration centrale

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
		2. Calcul de la Clé d'Hondt	
L3122-3, 8°	Délibération concernant le règlement d'ordre intérieur des organes de gestion		SPW Intérieur – Administration centrale
L3122-3, 10°, a	Délibération relative à l'attribution d'une concession de services ou de travaux	<ol style="list-style-type: none"> 1. La délibération fixant les conditions de la concession 2. Les estimations détaillées de la valeur de la concession (HTVA) au moment de la fixation des conditions et au moment de l'attribution (conformément aux articles 35 et 36 de la loi du 17 juin 2016 relative aux contrats de concession) 3. Les documents contenant les conditions de la concession (cahier des charges et/ou projet de convention) ou les documents de concession au sens de l'article 2, 13° de la loi du 17 juin 2016 relative aux contrats de concession 4. L'avis de concession publié (transmettre tous les avis publiés en ce compris, le cas échéant, ceux publiés au BDA et au JOUE) ou le(s) document(s) attestant de la mise en concurrence 5. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des offres 6. Le cas échéant, le procès-verbal d'ouverture des demandes de participation 7. Le cas échéant, le rapport relatif à la sélection qualitative des candidats et la délibération l'approuvant 8. Le rapport d'analyse des offres 9. Le cas échéant, le plan financier prospectif établi par le candidat désigné 10. Le cas échéant, le rapport du coordinateur sécurité-santé (concession de travaux) <p><u>Si la concession rentre dans les hypothèses prévues par les articles 9 et 10 de la loi du 17 juin 2016 relative aux contrats de concession</u></p>	SPW Intérieur – Administration centrale

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
		<p><u>(procédures dites « in house » et « coopération publique-publique ») ou est attribuée à une personne bénéficiant d'un droit exclusif :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La délibération fixant les conditions de la concession 2. Les documents contenant les conditions de la concession (cahier des charges et/ou projet de convention) 3. Le(s) document(s) prouvant le respect de toutes les conditions fixées aux articles 9 ou 10 de la loi du 17 juin 2016 relative aux contrats de concession ou la référence aux dispositions législatives, réglementaires ou administratives permettant à l'adjudicataire de bénéficier d'un droit exclusif 	
L3122-3, 10°, b	Délibération concernant la modification apportée à une concession de services ou de travaux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le cas échéant, le projet de convention modificative 2. Le cas échéant, le pourcentage de la modification par rapport à la valeur initiale de la concession 3. Le cas échéant, le pourcentage cumulé de la modification et des modifications antérieures par rapport à la valeur initiale de la concession 	SPW Intérieur – Administration centrale

INTERCOMMUNALE
TUTELLE SPECIALE D'APPROBATION

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
L3131-1, §3, 2°	Délibération concernant les comptes annuels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les documents comptables : selon l'article L1523-16 alinéa 2 du CDLD, les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultats, la liste des adjudicataires et l'annexe 2. Le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration tel que visé par l'article L1523-16 du CDLD et ses annexes telles que visées à l'article L1523-17 §2 et à l'article L6421-1 §1^{er} du CDLD 3. Le rapport du collège des contrôleurs aux comptes 4. Le rapport intégral du réviseur 5. Pour les SCRL et les SA, le bilan et le compte de résultats dans sa présentation Banque nationale 6. Les comptes annuels par secteur d'activités et les comptes annuels consolidés 7. Extraits du registre des délibérations de l'AG reprenant les Délibérations distinctes avec les résultats du vote (les Délibérations qui portent respectivement sur le vote des comptes annuels, la décharge aux administrateurs et celle au(x) réviseur(s)) 8. La copie du courrier daté/signé d'envoi des comptes aux associés et à tous les membres des Conseils communaux, provinciaux et des CPAS associés 9. Le rapport spécifique sur les prises de participation 10. La liste des garanties, des montants et des bénéficiaires des garanties 11. Le tableau reprenant la rémunération du capital par 	SPW Intérieur – Administration centrale

Article	Acte concerné	Pièce(s) justificative(s) devant accompagner l'acte	Adresse tutelle
		associé	
L3131-1, §3, 4°	Délibération relative aux dispositions générales en matière de personnel : statut administratif, statut pécuniaire, règlement de travail, cadre et dispositions générales s'appliquant au personnel contractuel	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dispositions en version coordonnée (avec les modifications apparentes) ainsi que le justificatif de la modification 2. Le procès verbal et le protocole de négociation syndicale ou le procès verbal de concertation syndicale et l'avis motivé 	SPW Intérieur – Administration centrale
L3131-1, §4, 5°	Délibération concernant l'adoption des statuts et les modifications statutaires	L'acte authentique	SPW Intérieur – Administration centrale

Modèle : Liste des personnes morales et associations de fait bénéficiaires de subsides, selon modèle annexé

**TUTELLE SPECIALE D'APPROBATION – COMPTES COMMUNAUX
SUBVENTIONS - TABLEAU A COMPLETER PAR LES COMMUNES**

DENOMINATION ASSOCIATION	Dispositions imposées au bénéficiaire ou dont il a été exonéré	Article budgétaire	NATURE (1)	MONTANT ENGAGE

(1) : argent, personnel détaché, frais de fonctionnement, garantie d'emprunt, mise à disposition de matériel, de locaux